

*Bibliothèque numérique*



**Rapport annuel sur le service médical  
de l'hospice de l'enfant Jésus à La  
Pareille (Saint-Etienne)**

*Saint-Etienne : imprimerie de Théolier frères, 1876.  
Cote : 90943 t. 13 n° 04*

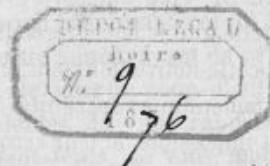
# RAPPORT ANNUEL

SUR

## LE SERVICE MEDICAL DE L'HOSPICE DE L'ENFANT JÉSUS

A LA PAREILLE

(SAINT-ÉTIENNE)



SAINTE ETIENNE

IMPRIMERIE DE THÉOLIER FRÈRES

Rue Gérentet, 12.

—  
1876





# RAPPORT ANNUEL

SUR

## LE SERVICE MÉDICAL DE L'HOSPICE DE L'ENFANT JÉSUS

Du 1<sup>er</sup> novembre 1874 au 1<sup>er</sup> octobre 1875.

---

MESDAMES,

J'ai l'habitude de vous exposer dans un rapport annuel la situation médicale de l'Hospice de l'Enfant-Jésus, de vous signaler les progrès accomplis et les lacunes à combler. Permettez-moi cette année, avant de m'acquitter de ma tâche habituelle, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur les années précédentes, de vous rappeler l'origine de l'Hospice de l'Enfant-Jésus, de vous montrer le succès grandissant de l'Œuvre créée par vous ; j'espère ainsi inspirer une légitime satisfaction à celles d'entre vous qui se sont dévouées à l'Œuvre depuis sa fondation et y rattacher plus intimement encore, s'il est possible, les nouvelles venues en leur en démontrant l'indispensable utilité.

En 1866, la ville de Saint-Etienne ne possédait pas encore un établissement hospitalier (1) où les enfants au-dessous de douze ans, malades ou blessés, pouvaient trou-

---

(1) Le règlement à l'Hôtel-Dieu de Saint-Etienne n'admet pas les enfants au-dessous de douze ans. Ceux qui y sont traités ou y ont été traités ont été l'objet d'une faveur spéciale accordée aux chefs de service pour des cas dignes d'intérêt.

— 4 —

ver les soins nécessaires à leur guérison. L'orphelinat, les diverses providences accueillaient les enfants malheureux ou abandonnés, à la condition de trouver en eux des enfants à peu près bien portants ; les consultations de l'Hôtel-Dieu et du Bureau de bienfaisance délivraient aux enfants malades des conseils médicaux et des médicaments gratuits, mais les exigences d'un travail journalier ne permettaient pas le plus souvent aux parents d'accomplir les ordonnances prescrites.

En 1866, l'initiative de quelques âmes charitables créa le modeste service de l'Hospice de l'Enfant-Jésus qui, après de pénibles débuts, obtenait de la municipalité stéphanoise une subvention (1) qui en accroissant son budget devenait pour les fondateurs un encouragement précieux. En 1870-71 une administration nouvelle envoyait des délégués à l'Hospice de l'Enfant-Jésus et après avoir constaté *de visu* l'utilité de la fondation, nous continuait la subvention accordée. En novembre 1872, j'adressai à Monsieur le Maire de Saint-Etienne une supplique nouvelle dans laquelle je lui exposais les besoins du service, la nécessité d'augmenter le nombre des lits. Cette demande amena un résultat favorable et la subvention accordée par la municipalité de Saint-Etienne fut portée de 4,000 à 6,000 fr (2). En compensation le nombre de lits augmentait. Au 1<sup>er</sup> décembre 1866, l'Hospice comptait 14 lits tous occupés. Aujourd'hui l'Hospice de l'Enfant-Jésus compte 38 petits malades en traitement. Ce chiffre s'est élevé jusqu'à 40.

Depuis le rapport adressé en 1872 à la mairie, nous avons traité à l'Hospice de l'Enfant-Jésus :

---

(1) En 1870.

(2) Nous avons été heureux de voir qu'à l'occasion la mairie de Saint-Etienne nous a adressé directement des enfants malades que nous avons accueillis et soignés de notre mieux en souvenir de l'accueil bienveillant que nos demandes avaient toujours reçu de la municipalité.

— 5 —

En 1872-73.....	96 enfants.
En 1873-74.....	64 enfants.
En 1874-75.....	77 enfants.

Soit pour une période triennale 237 enfants qui nous ont donné 44 morts, soit environ 19 0/0. Ce chiffre paraît tout d'abord considérable, mais il s'explique par l'âge des malades, la constitution délabrée d'enfants le plus souvent épuisés ; ajoutez à cela les affections épidémiques que tout enfant apporte fatidiquement (variole comme en 1870, rou-geole, scarlatine, coqueluche). Ce sont ces épidémies qui, chaque hiver surtout, font de nombreuses victimes.

Permettez-moi, Mesdames, d'insister quelque peu sur l'année qui vient de s'écouler. Nous avons eu 16 morts sur 77 enfants traités, soit environ 20 0/0. La coqueluche a particulièrement été fâcheuse pour nos petits enfants, l'hiver dernier, et par ses complications nous a causé de trop nombreux décès. Les autres enfants ont succombé à l'épuisement causé par des suppurations prolongées, des caries, des tumeurs blanches, une faiblesse générale. Quatre enfants ont succombé à des affections jugées incurables à l'entrée des enfants à l'Hospice, les parents avertis nous avaient cependant laissé ces pauvres petits êtres auxquels nous n'avons pu procurer que des soulagements.

En regard du bilan de notre mortalité, nous comptons :  
41 guérisons complètes.

20 enfants emmenés par les parents pendant le cours du traitement, ou en voie de guérison, ou rendus aux parents à cause de leur état d'incurabilité.

Permettez-moi, Mesdames, cette année comme les autres, de vous montrer combien souvent sont coupables les parents impatients qui nous enlèvent, au cours d'un traitement, les enfants confiés à nos soins ; ces petits malades sont pour la plupart atteints d'affections chroniques dont on ne triomphe, quand on est assez heureux

— 6 —

pour obtenir un bon résultat, que par un traitement prolongé et des soins de longue durée.

J'ai actuellement dans les salles un enfant entré à l'Hospice (1) pour une coxalgie au début (tumeur blanche de la hanche). Eh bien ! c'est depuis quelques semaines seulement que j'ai pu obtenir un résultat passable, permettant à l'enfant de marcher sans douleur quoique boitant un peu, et ce résultat je l'ai obtenu après des cautérisations répétées, des bandages souvent renouvelés, une immobilisation longtemps continuée, etc. Si je vous rappelle ce cas consolant, c'est que je me souviens d'une autre petite fille atteinte d'une affection semblable qui nous fut enlevée après six mois de traitement et qui traîne aujourd'hui une existence misérable, alors que nous espérions un bon résultat dans un traitement actif et longtemps continué.

Confiant dans le bon effet qui pouvait résulter pour nos petits malades d'une saison d'eaux appropriées, j'avais conçu le projet qui s'est réalisé cette année d'en envoyer quelques-uns à Uriage. Quatre d'entre eux y ont passé plusieurs semaines avec un avantage évident. Ce résultat a pu être obtenu sans grever sensiblement notre budget, grâce à la bienveillance de M. de Saint-Ferréol et de M. le Dr Doyon, qui ont généreusement mis à la disposition de nos enfants l'un l'usage des eaux, l'autre l'expérience médicale acquise par un long séjour à la station d'Uriage. J'espère, Mesdames, que l'année prochaine l'état de notre budget nous permettra de faire plus largement bénéficier nos petits malades d'un moyen curatif aussi puissant et efficace que les eaux d'Uriage.

Grâce aux ressources mises à ma disposition, j'ai pu cette année enrichir quelque peu le modeste arsenal de l'Hospice, fournir des appareils indispensables à de petits

---

(1) Il y a deux ans.

malades en traitement, renouveler quelques appareils hors d'état.

Une sœur de l'Hospice est actuellement affectée à surveiller en mon absence l'effet des médicaments prescrits, à prendre note, pour m'en rendre compte, de ce qui s'est passé dans l'intervalle de mes visites. C'est une utile collaboration aux fonctions des sœurs ordinaires de chaque salle, suffisamment occupées par les soins qu'exigent l'entretien et les soins matériels à donner aux enfants.

Les consultations gratuites des mardis et des samedis m'ont permis de rendre quelques services à des parents peu fortunés, surtout pour les enfants malades trop jeunes pour être admis à l'Hospice (les enfants au-dessus de deux ans sont seuls admis à l'Enfant-Jésus).

En terminant, Mesdames, permettez-moi de vous dire que si je crois devoir vous donner dans l'exposé de la situation présente des motifs de légitime satisfaction et de réelles espérances, je pense que tout n'est pas fait encore. Tout est perfectible dans ce monde, surtout dans une œuvre comme la nôtre; nous devons désirer donner à nos chers petits assistés un confort de jour en jour plus parfait, nous devons songer aussi que souvent le manque de lits nous oblige à fermer les portes de l'Hospice à des êtres souffrants.

Nous avons donc à faire marcher parallèlement les améliorations à accomplir dans le bien-être matériel des enfants et l'accroissement du service dans la limite des ressources qui nous sont offertes et qui, je l'espère, n'iront pas en diminuant.

Dans l'accomplissement de cette œuvre j'espère compter, Mesdames, sur votre bonne volonté, comme vous pouvez compter sur la mienne.

Saint-Etienne, 15 octobre 1875.

MERLE.

— 8 —

## EXERCICE DE

## RECETTES.

Ancien solde : En caisse....	679 40	
En dépôt....	1.326 05	2.205 45
Recettes : Abonnements.....	3.072 »	
Mois d'enfants.....	585 »	
Dons.....	1.815 »	
Quête à la Messe....	1.634 »	
Représ <sup>on</sup> du Cirque.	3.758 »	
Don de la Ville ....	6.000 »	
Intérêts sur le c <sup>te</sup> de dépôt.....	109 75	16.973 75
		19.179 20

En comparant ces chiffres avec ceux du dernier exercice, nous constatons une différence de fr. 5,157 à la colonne de nos recettes; ce qui nous prouve une fois de plus que l'OEuvre de l'Hospice des petits enfants s'affirme chaque année davantage, et que son utilité, généralement reconnue et appréciée, a multiplié le nombre de nos souscripteurs, de nos ressources et partant de nos admissions; suivant en cela l'aphorisme : qui n'avance pas recule, le Petit-Hospice poursuit son action toujours grandissante et élargit la mesure du bien réalisé.

J'ajouterais, à l'intéressant rapport de M. le docteur Merle, qui expose si bien l'origine, les progrès et les fins de l'œuvre, qu'à ses soins judicieusement appropriés, à son intelligente et persévérente médication sont dus, en partie, les heureux résultats de cette institution devenue une succursale sérieuse de l'Hôtel-Dieu.

Quand, il y a dix ans, cette idée généreuse d'ouvrir un asile à l'enfance pauvre et malade germa dans l'esprit, je

— 9 —

## L'ANNÉE 1875

## DÉPENSES.

Frais d'entretien.....	9.361	80
Achat de linge .....	473	"
Frais de réparations.....	39	"
Frais généraux.....	4.148	35
<b>Solde à nouveau :</b>		
Espèces .....	819	25
En dépôt.....	4.337	80
		<b>5.157 05</b>
		<hr/>
		<b>19.479 20</b>

dirai plutôt dans le cœur des fondateurs du Petit-Hospice, c'était pour combler une déplorable lacune existant dans les hôpitaux de notre ville qui ne reçoivent pas d'enfant au-dessous de douze ans.

Une ville importante comme Saint-Etienne, susceptible de progrès et d'amélioration dans tous les ordres d'idées, devait se montrer soucieuse de la santé et de la constitution physique de ses futurs citoyens ; les administrations de 1868 et 1870 nous l'ont prouvé en allouant à la nouvelle fondation une subvention de 4,000 fr. En 1872, la commission municipale, comprenant que nous faisions l'œuvre de la ville, et que l'initiative privée n'enlevait aucune des conditions économiques et humanitaires d'une institution appelée à devenir définitivement son affaire, augmenta de 2,000 fr. l'allocation de la ville.

Les républiques anciennes, se piquant d'une haute civilisation, avaient pour principe de retrancher cruellement de leur sein tout membre ne réunissant pas les conditions

— 10 —

de beauté et de santé désirables , notre religion, plus miséricordieuse et plus maternelle dans ses enseignements, nous inspire des moyens moins barbares, elle nous confie ces petits êtres souffrants, dégénérés, pour leur rendre une santé précieuse dont la perte est trop souvent le fait de la négligence et de l'ignorance dans les soins.

A Saint-Etienne plus qu'ailleurs notre Oeuvre doit s'imposer vu le chiffre élevé de sa population ; beaucoup de mères de famille sont obligées de quitter leur foyer pour l'exercice de leur profession ; si le lit de souffrance de leur enfant les retient chez elle, c'est le salaire de leur travail qu'elles sacrifient; alors la misère et son cortège de privations et de désespoir entre dans la maison.

Nos bonnes Sœurs suppléent avantageusement aux soins la plupart inintelligents de ces pauvres femmes ; sans compter les angoisses et les fatigues qu'elles leur épargnent, elles leur rendent guéri l'enfant étiolé, rachitique qu'on leur avait amené souvent ne marchant pas.

Comme l'a déjà constaté M le docteur Merle, les 14 lits fondés en 1866 ont été plus que doublés dans l'espace de dix ans ; cette progression nous semb're, ainsi qu'aux Sœurs, bien insuffisante pour une population de 420,000 habitants ; que sont 40 lits en regard de ce chiffre ? Les maladies chroniques abondent chez nous, ce sont des tempéraments à refaire, des constitutions à réformer qu'on nous envoie, et ce n'est pas l'œuvre d'un jour. Il en résulte que les jeunes malades séjournent fort longtemps à l'Hospice, et que nous avons toujours, hélas ! trop de postulants dont l'admission se fait bien souvent attendre.

Si nos ressources étaient en rapport avec le zèle des bonnes Sœurs et de l'infatigable Docteur, nous verrions chaque année les développements et les améliorations se multiplier dans la maison ; ce sont là nos rêves les plus chers.

Il nous reste à remercier ces membres actifs, qui se

— 11 —

dépensent avec un si admirable dévouement aux services de nos petits malades, nos charitables souscripteurs, dont la générosité ne se dément jamais, et qui ne se lassent pas de doter l'Hospice d'argent et d'objets qui lui sont d'un puissant secours ; enfin, le Conseil municipal de Saint-Etienne qui s'est montré déjà si sympathique à notre Oeuvre en lui conservant la subvention de 6,000 fr., et qui plus est nous a donné l'espérance de coopérer un jour à son établissement définitif.

C'est le privilège des œuvres de bienfaisance de croître sous le regard de Dieu, avec la bienveillance des hommes et de n'avoir pas de fin ; tant que le monde durera, un berceau et un lit seront nécessaires, hélas ! pour reposer l'infirmité humaine ; Dieu veuille qu'il se trouve toujours des mains hospitalières pour en prendre soin.

*La Présidente : M<sup>me</sup> BALAY-GERIN.*

*La Trésorière : M<sup>me</sup> FRAISSE-CONDAMIN.*

*La Secrétaire : M<sup>me</sup> Camille GERIN.*

**Conseillères :**

M<sup>mes</sup> DUMONT.    M<sup>mes</sup> COIGNET.

PEYRET.            GRANGER-TESTENOIRE.

FAUVAIN.            DE VENTAVON.

PALIARD.

---

Saint-Etienne, imprimerie Théolier frères, rue Gérentet, 42.